Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE MAYOTTE

COMMUNIQUE DE PRESSE

Dzaoudzi, jeudi 27 février 2014

Nouveau bouclier qualité prix : baisse de 10 % pour 87 produits

Dans le cadre de la lutte contre la vie chère, un nouvel accord de modération des prix sera signé par le Préfet et les 3 grands distributeurs locaux dans les jours à venir.

Les négociations ont abouti à une modération des prix de 10 % sur une liste de 87 produits, dont 5 références locales, pour un montant global de 220€ au lieu de 244€.

En février 2013 , le bouclier qualité prix concernait 76 produits pour un budget de 190,71€. Les distributeurs ont accepté cette année encore de maintenir ce même niveau de prix, sans application d'une réévaluation pour cause d'inflation ou de variabilité des taxes.

Suite aux propositions de l'observatoire des prix et des marges, 11 nouveaux produits ont été ajoutés au bouclier qualité prix cette année.

25 établissements d'une surface de vente supérieure à 200 m2, sont concernés par le dispositif. Des contrôles réguliers ont été effectués par le Pôle C de la DIECCTE en 2013 sur chacun des magasins concernés. Si des irrégularités ont parfois été observées à la mise en place du bouclier qualité prix, un effort réel a depuis été observé par la DIECCTE en termes d'affichage et de disponibilité des produits notamment.

Contact presse
Préfecture de Mayotte-service communication interministérielle-
Tél : 06 39 69 00 31, courriel : communication@mayotte.pref.gouv.fr
www.mayotte.pref.go0uv.fr Page Préfet de Mayotte